

# Appel d'offres 2010

## Recherche fondamentale et clinique sur le cancer

La Fondation de France encourage la recherche fondamentale et clinique portant sur l'étude des résistances aux traitements du cancer, dans le cadre d'hémopathies malignes ou de tumeurs solides.

### Subventions

En 2010, la Fondation de France accorde des subventions qui peuvent concerner des projets multidisciplinaires, durant une période maximale de 2 ans.

Les demandes peuvent également concerner des financements destinés à l'accueil de chercheurs post-doctorants (pour les modalités, la durée et le montant se reporter au dossier de candidature *ad hoc*).

Le soutien de la Fondation de France s'effectuera sous deux formes :

- financements de projets portant sur une thématique très ciblée (subvention d'un montant maximal de 50 000 € pour 2 ans) visant à répondre à une problématique ponctuelle et originale.

Les demandes concernant les financements de chercheurs post-doctorants devront faire l'objet de demandes séparées (cf. dossier de candidature *ad hoc*).

- financements de projets de plus grande ampleur (d'un montant maximal de 300 000 € pour 2 ans) pouvant être collaboratifs et pluridisciplinaires.

Pour les premiers, l'évaluation se fera sur la base d'un dossier complet.

Pour les seconds, la procédure d'appel d'offres comportera deux phases :

- une phase de présélection à partir de dossiers d'intention en juin 2010,
- une phase d'évaluation des dossiers définitifs à l'automne 2010.

Les demandes de financement doivent être rédigées selon les dossiers qui peuvent être demandés à la Fondation de France ou téléchargés sur le site internet :  
[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

Fondation de France  
Solange Guenez  
**Comité Cancer**  
40 avenue Hoche - 75008 PARIS  
E-mail : [recherche@fdf.org](mailto:recherche@fdf.org)

Date limite de dépôt des dossiers pour les projets ciblés et des dossiers d'intention pour les projets de grande ampleur : **12 mars 2010**

Les décisions seront communiquées par écrit au plus tard en juin 2010 pour les projets ciblés et les dossiers d'intention des projets de grande ampleur présélectionnés.

Pour cette deuxième formule, les responsables des projets présélectionnés devront adresser leur dossier complet en août ou septembre 2010 et recevront la décision au plus tard en novembre 2010.